

Affiché
en Mairie
le 30.06.94.

COMMUNE DE ROLAMPONT
COMPTE RENDU
SEANCE DU 24 JUIN 1994

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT TREIZE, LE VENDREDI 24 JUIN A VINGT HEURES ET TRENTE MINUTES, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 16 juin 1994, s'est assemblé sous la présidence de Madame Lucette BRUSCHET.

Etaient présents : M. PERRIN, Maire (sauf pour la délibération n°1), MME BRUSCHET, MM. LAPIERRE, Adjoints, MM. BORDEL, DOUCHE, FLORIOT, Maires délégués, MM. ARNOUD, DELIN, NOIROT, GRAPINET, VION, GALLISSOT, DEBELLEMANIERE, Mlle TORRAILLE, Conseillers municipaux.

Excusés : M. DELIENNE, WERTZ (procuration à M. Perrin), Adjoints
M. MARIOT, MME TRINQUESSE (procuration à M. Lapierre), Conseillers municipaux,

Absent : M. MARCHAND, Conseiller municipal.

M. le Maire ouvre la séance à 20 heures et trente cinq minutes.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.121-14 du Code des Communes, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mlle TORRAILLE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N°0 Adoption du procès-verbal de la séance du 21 avril 1994.

Adopté à l'UNANIMITE.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.121-13 du Code des Communes, il a été procédé à la nomination d'un Président pris au sein du Conseil. Mme BRUSCHET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N°1 Approbation des Comptes Administratifs - Exercice 1993 -

Adopté par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION.

Tirage au sort pour la constitution du jury d'assises 1995 :

- ANGELOZ ANNE MARIE EPOUSE LAPIERRE
- BOUVIER STEPHANE PIERRE
- WERTZ VALERIE EPOUSE MICHELOT

N°2 Approbation de la participation communale aux frais de gestion des écoles publiques de Langres au titre de l'année 1993-1994 pour un élève scolarisé en Primaire. 1.071,00 F.

Adopté par 13 voix POUR et 1 CONTRE.

N°3 Subvention au bénéfice du CAR Tennis.

Adopté à l'UNANIMITE.

N°4 Désignation de 2 délégués titulaires et de 2 délégués suppléants au futur Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Marne et de ses Affluents : MM PERRIN, FLORIOT et MM DEBELLEMANIERE et DELIN.

Adopté à l'UNANIMITE.

LE MAIRE,

GUY PERRIN